

AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER PAR LE CANDIDAT

EXAMEN PROFESSIONNEL ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES P2C PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

SPECIALITE BIBLIOTHEQUE, MUSEE, DOCUMENTATION, ARCHIVES

Date de l'épreuve d'admissibilité : **jeudi 28 mai 2026**

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur convocation une quinzaine de jours avant le début des épreuves devront contacter le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère au 04 66 65 30 03.

CONDITIONS D'ACCÈS

Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, comptant au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.

ÉPREUVES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

1. Rédaction d'une note à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité dans laquelle le candidat se présente.

Durée : 3 heures ; Coefficient : 2

2. Questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription

Durée : 3 heures ; Coefficient : 1

ÉPREUVE D'ADMISSION

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emploi (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)